

1

Motion « Grands projets d'infrastructures de l'Etat »

La Chambre des Députés

Vu

- La nécessité de garantir une transparence optimale lors de l'élaboration des grands projets d'infrastructures ;
- La volonté du Gouvernement d'assurer la définition, la conception et la mise en œuvre d'une politique intégrée en matière d'aménagement du territoire, de réseaux de transports et de bâtiments publics ;

Considérant

- L'avis de la Cour des Comptes sur l'adaptation du budget voté des grands projets d'infrastructures du 22 mars 2001 ;
- La motion de la Chambre des Députés du 29 janvier 2002 prise suite à la présentation de l'avis précité ;
- Les propositions des groupes parlementaires au sujet d'une amélioration des procédures permettant d'éviter les dépassements des coûts des grands projets d'infrastructures dans le futur, transmises en date du 12 avril 2005 par Monsieur le Président de la Chambre des Députés à Monsieur le Premier Ministre ;
- La nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation des grands projets d'infrastructures adoptée en date du 3 avril 2006 par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes sur proposition de Monsieur le Ministre des Travaux publics et dont les points principaux ont été repris dans une motion « grands projets d'infrastructures Travaux publics » du 23 octobre 2008 ;
- Le fait que ladite procédure répond aux préoccupations formulées dans la motion précitée du 29 janvier 2002 ;
- La motion du 13 mai 2009 de la Chambre des Députés invitant le Gouvernement à veiller à ce que ces procédures soient appliquées, mutatis mutandis, par tous les départements ministériels lors de la mise en œuvre de projets d'infrastructures susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros ;
- La liste des projets d'infrastructures susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros, à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés en vue de l'autorisation pour l'imputation des dépenses pour frais d'études et d'élaboration d'un avant-projet détaillé (APD) à charge du département du Développement durable et des Infrastructures, présentée lors des séances du 22 septembre et du 6 octobre 2016 de la Commission du Développement durable ;
- La présentation détaillée des différents projets que les responsables du Ministère du Développement durable et des Infrastructures et de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois ont fournie à la Commission du développement durable ;

- L'avis favorable et que ladite Commission a émis pour chaque projet qui lui a été présenté ;

Marque son accord à l'élaboration des études nécessaires à la réalisation des projets en cause à partir de l'exercice budgétaire 2017 afin de garantir les objectifs suivants :

a. En ce qui le champ d'intervention du Fonds d'investissements publics administratifs

- Construction d'une auberge de jeunesse et des structures d'accueil à Ettelbruck
- Construction d'un dépôt des Ponts et Chaussées & Gestion de l'eau au Fridhaff
- Centre polyvalent de la petite enfance Kirchberg (CPE1 & CPE2) : nouvelles constructions
- Auberge de jeunesse à Vianden : rénovation et assainissement
- Bibliothèque nationale, rue Notre Dame : création d'une galerie d'art nationale et élaboration d'un projet de logements en étroite concertation avec la Ville de Luxembourg
- Villa Louvigny à Luxembourg : rénovation et assainissement
- Construction d'un nouveau Centre national de crise : sécurisation du site « Château de Senningen »
- Construction de dépôts et ateliers pour les besoins des Ponts et Chaussées et d'un hangar CFL à Echternach
- Palais de la Cour de Justice Européenne : mesures de sécurité

b. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds d'investissements publics scolaires

- Lycée technique Ettelbrück : réaménagement et extension de l'ancien Lycée technique agricole
- Construction d'un nouveau Nordstad-Lycée à Erpeldange
- Réaménagement du site de l'Université du Luxembourg: Faculté de Droit, d'Économie et des Finances et Institut Max Planck à Luxembourg-Kirchberg

c. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

- Nouveau centre pour demandeurs de protection internationale sur le terrain du Foyer Don Bosco (Foyer Lily Uden II) au cas où le grand afflux de DPI persiste et rend cette nouvelle construction indispensable

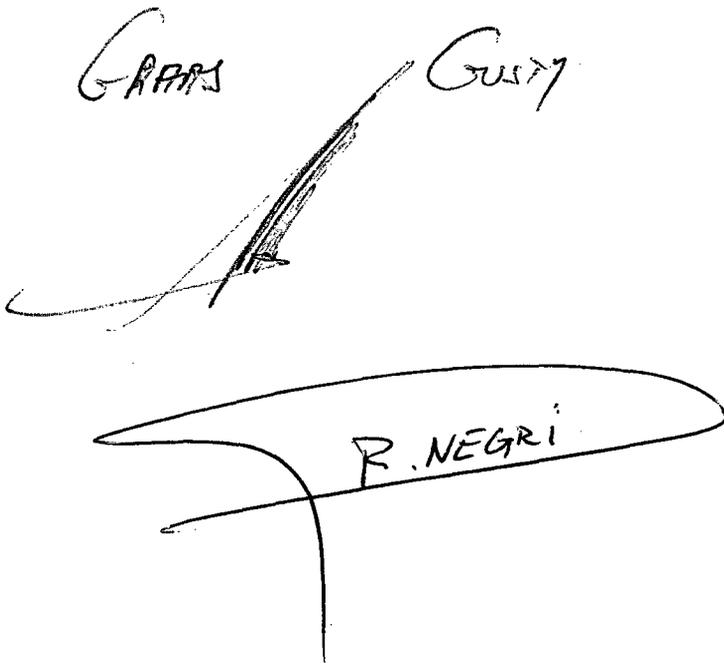
d. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds des Routes

- Réaménagement de l'Esplanade de Remich
- Réaménagement de la N7
- Suppression du PN17 et aménagement d'un passage inférieur pour trafic motorisé et mobilité douce sur le CR125 menant vers Stafelter à la hauteur du PN17 à Walferdange

e. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds du rail

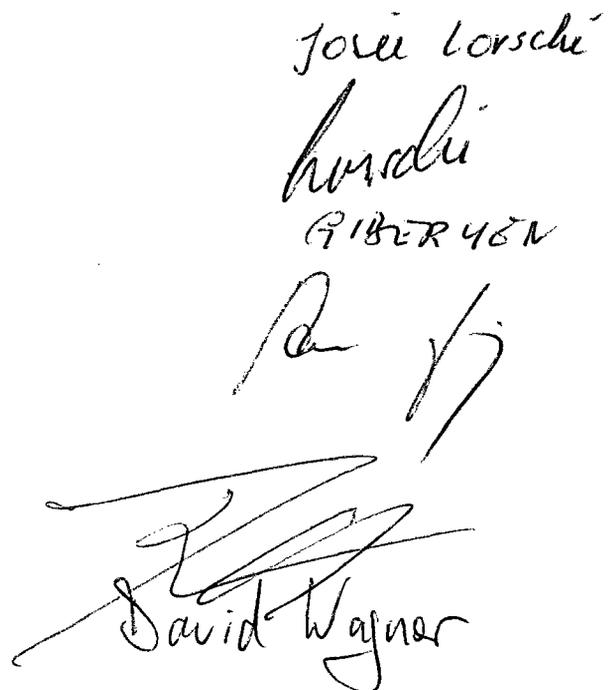
- Gare de Kleinbettingen : Renouvellement et modernisation des installations fixes
- Aménagement aux gares ferroviaires d'un système automatisé d'information aux voyageurs

GRAS
GUSTY



R. NEGRI

Josée Lorsche
Lorsche
RIBERGEN



David Wagner